

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2019

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Jacqueline DIARD, Laurence MAZEAU, Farid AMRANE, Philippe DECOMBLE, Michelle BOUCHON, Dominique GENDRE, Marie-Thérèse LELU VALNOT, Mohammed ZAOUI, Philippe ROGER, Maria DE JESUS CARLOS, Olivier LEONHARDT, David LAROSE, Celso LIBANIO COUTINHO (jusqu'à 22h49), Brigitte JAUNET, Danielle VADROT, Danièle GARCIA, Jean-Pierre VIMARD, Jean-Pierre DUPERRON, Nadine LEFORT, Marc LE MEUR, Isabelle HUON, Franklin OBIANYOR, Jean Marc FERNANDEZ, Jean POUCH, Thomas ZLOWODZKI, Marie-Noëlle ROLLY, Gaël FOUILLEUL (jusqu'à 23h37), José PINTO CORDEIRO, Suzanne PETIT, Nicole ESTEVE.

Excusés ayant donné pouvoir :

Brahim OUAREM (pouvoir à M. Gendre), Celso LIBANIO COUTINHO (pouvoir à M. Leonhardt à partir de 22h49), Claudine SOREL (pouvoir à Mme GARCIA), Berivan DELEN (pouvoir à M. DUPERRON), Kévin MOUCHEL (pouvoir à Mme HUON), Aïda CHERIF (pouvoir à M. VIMARD), Nadia CARCASSET (pouvoir à M. ZAOUI), Sophie GODAR (pouvoir à M. POUCH), Yassin LAMAOUÏ (pouvoir à Mme ROLLY), Gaël FOUILLEUL (pouvoir à M. PINTO CORDEIRO à partir de 23h37).

Absents :

Monsieur le Maire constate que le quorum est réuni et déclare la séance ouverte à 20h35.

L'ordre du jour est approuvé.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2018

Le procès-verbal est voté à l'unanimité.

1 – Compte rendu de Monsieur le Maire au Conseil de sa délégation de pouvoirs

Dans le cadre de sa délégation le Maire a signé 78 décisions :

- | | |
|------------|--|
| N° 2019/21 | Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Essonne dans le cadre des appels à projets 2019 |
| N° 2019/12 | Formation du Personnel - Gobelins |
| N° 2019/13 | Formation du Personnel - Léo Lagrange |
| N° 2019/14 | Formation du Personnel - POSITIVACT |
| N° 2019/16 | Formation du Personnel - Ressources |
| N° 2019/17 | Formation du Personnel - Sécurité Incendie IDF |
| N° 2019/18 | Formation du Personnel - AMAE Conseil |
| N° 2019/20 | Formation du Personnel - CEGAPE |
| N° 2019/33 | Formation du Personnel - AMAE Conseils |
| N° 2019/34 | Formation du Personnel - 360° Sécurité |
| N° 2019/35 | Formation du Personnel - IFAC |
| N° 2019/36 | Formation du Personnel - La Ligue de l'Enseignement |
| N° 2019/57 | Formation du Personnel - ATC Routes du Monde |

- N° 2019/58** Formation du Personnel - ASM
- N° 2019/50** Contrat d'abonnement pour le pack stratégie salariale avec la société Adelyce
- N° 2019/7** Convention de partenariat avec la Maison des Jeunes et de la Culture
- N° 2019/44** Convention d'objectifs et de financements avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
- N° 2019/15** Convention de partenariat avec le collège Jean Macé dans le cadre de la pause méridienne
- N° 2019/37** Signature d'une convention de partenariat avec l'association Loisirs Jeunes Police Essonne pour l'année 2019
- N° 2019/38** Convention de partenariat avec le centre de loisirs de Villiers-sur-Orge
- N° 2019/53** Stage musical vacances d'hiver 2019 - Convention de partenariat avec l'association Genovezik
- N° 2019/25** Contrat avec Association Ici Maintenant Etre
- N° 2019/39** Signature d'un contrat d'engagement avec Jérôme Picard
- N° 2019/1** Convention de partenariat entre la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois et l'Association Compagnie Danse Musique
- N° 2019/6** Convention de partenariat entre la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois et la commune de Longpont-sur-Orge
- N° 2019/9** Convention de partenariat entre la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois et Arian'art Compagnie - Signature de la convention
- N° 2019/23** Signature d'une convention avec l'association de la MJC
- N° 2018/337** Signature de l'annexe 1 au contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre l'association Miroirs Etendus et la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois
- N° 2019/26** Signature de l'annexe 2 au contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre l'association Miroirs Etendus et la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois
- N° 2019/43** Signature de l'annexe 3 au contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre l'association Miroirs Etendus et la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois
- N° 2019/32** Convention de partenariat à titre payant entre la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois et Evandra MARTINS - Signature de la convention
- N° 2018/322** Signature de la convention de partenariat à titre onéreux passée entre la commune de Saint Michel sur Orge et la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois
- N° 2018/351** Signature de l'avenant au contrat de cession passé entre Gomette Production et la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois
- N° 2018/353** Convention de partenariat entre la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois et l'Espace Photo
- N° 2018/365** Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre l'association Quartet Buccal et la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois
- N° 2019/2** Assistance et maintenance de son parc de serveurs informatiques - Signature de contrat
- N° 2019/3** Prestation de service délégué d'un technicien pour les 11 groupes scolaires - Signature de contrat
- N° 2019/8** Organisation de la tombola du Concours Floral - 26 et 27 janvier 2019

N° 2019/10	Prestations de service d'élagage et d'abattage des arbres en ville - Signature du marché
N° 2019/11	Entretien des salles communales - Signature du marché
N° 2019/22	Contrat de fourniture - Remplacement des vernis d'amortissement de la tribune télescopique de la salle G. Philippe - Signature de contrat
N° 2019/24	Animation d'une ferme pédagogique pour la 14ème Fête des Plantes 27 et 28 avril 2019 - Signature de contrat
N° 2019/41	Animation d'ateliers créatifs pour la 14ème Fête des Plantes 27 et 28 avril 2019 - Signature de contrat
N° 2019/27	Prestation de service - Fourniture d'auxiliaires dans le cadre de la lutte biologique intégrée des tunnels de productions et serre municipales - Signature de contrat
N° 2019/28	Contrôle technique de la réhabilitation du bâtiment ex PMI en crèche et RAM - Signature du contrat
N° 2019/29	Mission de coordination, sécurité et protection de la santé pour la réhabilitation du bâtiment ex PMI en crèche et RAM - Signature du contrat
N° 2019/30	Fourniture d'une hydrogommeuse - Signature du contrat
N° 2019/40	Vente de gaz pour la cuisine centrale de la mairie - Signature de contrat
N° 2019/45	Convention de mise à disposition de véhicule à titre gracieux
N° 2019/46	Avenant n°1 Mission de contrôle technique pour la salle de la Bergerie - Signature de l'avenant
N° 2019/47	Acquisition de livres scolaires - Signature de marché
N° 2019/48	Travaux d'entretien et de rénovation des bâtiments communaux - Signature du marché
N° 2019/49	Remise en état des zones boisées du rond point de la Croix Blanche - Signature du contrat
N° 2019/42	Convention de mise à disposition gratuite du véhicule 9 places pour le TIM Essonne - Signature de la convention
N° 2019/51	Convention de mise à disposition gratuite des véhicules 9 places pour la saison 2018-2019 SGS Tennis - Signature de la convention
N° 2018/350	Convention de mise à disposition gratuite des véhicules 9 places pour SGS section Roller Derby saison 2018-2019
N° 2019/52	Acquisition d'une tondeuse frontale de marque Iseki
N° 2019/55	Réparation d'une balayeuse de type Dulevo 5000 - Signature du contrat
N° 2018/321	Acquisition de mobilier urbain Corbeilles - Signature de contrat
N° 2018/328	Location d'une patinoire - Signature de marché
N° 2018/330	Location de matériel de sonorisation pour la salle Gérard Philippe - Signature de contrat
N° 2018/345	Réhabilitation et transformation de l'Ancienne Piscine - Travaux en plus value - Avenant 3 Entreprise Bouclet
N° 2018/346	Réhabilitation et transformation de l'ancienne piscine - Travaux en plus-value - Avenant 3 Entreprise Eiffage Energie Ile-de-France
N° 2018/347	Réhabilitation et transformation de l'Ancienne Piscine - Travaux en plus value - Avenant 3 Entreprise Goubie

- N° 2018/348 Réhabilitation et transformation de l'Ancienne Piscine - Travaux en plus-value - Avenant 3 Entreprise Sorbat77
- N° 2018/349 Réhabilitation et transformation de l'Ancienne Piscine - Travaux en plus value - Avenant 3 Menuiserie Gilet Père et Fils
- N° 2018/362 Maintenance dépannage et achat de matériel de cuisine Avenant 1 société Gecam
- N° 2018/367 Location de matériel scénique - Signature de marché
- N° 2018/368 Organisation des festivités 2019 - Signature du marché
- N° 2018/369 Fournitures pour le concours floral 2018 - Signature du contrat
- N° 2019/4 Signature d'un contrat avec un technicien lumière du 10 au 12 janvier 2019
- N° 2019/19 Signature d'une convention de partenariat avec Animakt
- N° 2018/356 Signature d'une convention de partenariat pour la patinoire
- N° 2018/376 Signature d'une convention de dispositif prévisionnel de secours pour le 12 janvier 2019
- N° 2018/332 Droit de place pour stationnement ambulants Parc d'activités de la Croix Blanche Tarifs 2019
- N° 2018/288 Création d'une régie de recettes Club Juniors Aubel
- N° 2018/334 Régie de recettes pour l'encaissement des droits de place sur les marchés - Modification des produits d'encaisse
- N° 2018/338 Budget communal principal - Globalisation 2018 - Signature d'un contrat de prêt avec la Caisse Régionale de Crédit agricole pour un montant de 500 000,00 €

Les membres de l'assemblée prennent acte de la présentation de cette délégation de pouvoirs.

2 – Mise à jour du tableau des effectifs

Suppression (-5 postes) :

- 1 poste de rédacteur ppal 1cl,
- 1 poste d'adjoint d'animation ppal 2cl,
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (80%),
- 1 poste d'adjoint technique ppal 2cl,
- 1 poste d'auxiliaire de soins principal de 1^{ère} classe,

Il s'agit de supprimer ces postes vacants.

Cette délibération est adoptée par 34 voix pour et 5 abstentions (M. Zlowodzki, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit, Mme Esteve).

3 – Régime indemnitaire des agents territoriaux

Le décret n° 2014-513 du 20 Mai 2014 a instauré pour les fonctionnaires d'Etat un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). L'ensemble des corps de l'Etat entrera, sauf exception, au plus tard le 31 décembre 2019, dans le champ d'application de ce nouveau régime indemnitaire, qui va donc progressivement se substituer à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu. Par ailleurs, la Prime de fin d'année reste en vigueur et n'est pas concernée par la présente délibération.

Dès lors, en application du principe de parité entre les fonctions publiques prévu à l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984, les collectivités territoriales sont tenues de transposer ce nouveau dispositif indemnitaire par délibération de leur assemblée délibérante, après avis de leur Comité Technique.

Le nouveau régime indemnitaire « RIFSEEP » est composé de deux volets :

- Une Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE) dont le montant est fixé, par catégorie A B C, selon le niveau de responsabilité et d'expertise des fonctions exercées par chaque agent ;
- Un Complément Indemnitaires Annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent, basé notamment sur l'entretien professionnel annuel.

Dans ce contexte, la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois a décidé d'engager une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire actuel et à instaurer le RIFSEEP, ceci à compter du 1^{er} mai 2019.

La construction de ce nouveau régime indemnitaire a fait l'objet d'un travail concerté et approfondi avec les organisations syndicales, tant sur la définition des critères de classification des postes que sur les modalités générales d'attribution. Ce travail commencé lors du Comité Technique (CT) du 16 mars 2017 a reçu un avis favorable du CT lors de sa séance du 21 mars 2019.

La mise en place de ce nouveau régime indemnitaire poursuit principalement les objectifs suivants :

- Garantir un régime indemnitaire lisible et transparent pour les agents,
- Mieux reconnaître les niveaux de responsabilité et d'expertise exercés,
- Réduire les disparités entre agents exerçant les mêmes fonctions,
- Réduire les disparités entre les filières,
- Revaloriser les rémunérations les plus faibles (catégorie C).

Le nouveau régime indemnitaire proposé reposera ainsi sur les grands principes suivants :

- la valorisation des fonctions occupées et l'équité entre filières par une classification centrée sur les fonctions exercées. Seuls la catégorie (A, B, C) et le groupe de fonction détermineront désormais le montant du régime indemnitaire alloué, indépendamment (pour des responsabilités équivalentes) du grade et de filière d'appartenance
- la valorisation de l'engagement professionnel
- le maintien à titre individuel du niveau du régime indemnitaire mensuel antérieur si le nouveau régime indemnitaire est moins favorable.

Les modalités de mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire des agents territoriaux sont détaillées en annexes de la présente délibération.

Il est précisé que pour les grades non encore éligibles au RIFSEEP, des mesures transitoires permettront d'en appliquer les grands principes sur la base des textes existants.

Par ailleurs, il convient également de délibérer sur le régime indemnitaire des agents relevant de la filière de la police municipale, qui est régie par un dispositif spécifique.

Cette délibération est adoptée par 38 voix pour et 1 abstention (Mme Esteve).

4- Modalités d'octroi des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Compte tenu de la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire, l'assemblée délibérante (Ville, CCAS, CDE) doit se prononcer pour maintenir la possibilité de rémunérer les heures supplémentaires (l'ancienne délibération regroupait le régime indemnitaire ET les heures supplémentaires)

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5- Modification de la participation employeur sur le risque prévoyance (garantie maintien de salaire)

Dans le cadre de la mise en place du nouveau régime indemnitaire, le régime indemnitaire suit le traitement. Cela se traduit pour les agents qui passent à demi-traitement, non seulement un demi-traitement brut mais également la moitié du régime indemnitaire.

Les agents qui le souhaitent devront également s'assurer par la Prévoyance sur les primes, ce qui représente un surcoût (dans le cadre du taux à 1.90%) de 2,57 € pour le groupe C3 (Groupe de base de la catégorie C) à 17,10 pour le groupe A1+ (Groupe le plus haut de la catégorie A).

La Commune souhaite donc atténuer l'effet de ce surcoût en augmentant la participation à la Garantie Maintien de salaire pour les agents ayant souscrit ou souscrivant au contrat groupe Prévoyance (MNT). Ainsi, la participation passe de 1euro brut par agent à 11 euros brut par agent.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6 – Centre de vacances été 2019 – Participation des familles aux frais de séjours

Pour l'été 2019, la municipalité organise des séjours de 14 jours pour les enfants Génovéfains de 6 à 12 ans.

Les tranches de quotient familial ont été révisées en 2018 afin de permettre une plus forte mixité au sein des séjours proposés par la commune.

Les familles concernées par la première tranche de quotient familial, jusqu'à 443 €, bénéficient de bons de la CAF (de 110 € à 265 € en 2018).

La participation financière de ces familles est à hauteur de 45% du coût du séjour dont 28% en bons caf. Elle varie donc en moyenne de 11% à 25% du coût du séjour sans les bons caf.

Cette délibération est adoptée par 38 voix pour et 1 abstention (M. Zlowodzki).

7 – Avenant 2019 à la convention de financement au poste de Directeur de la MJC

Dans le cadre de la convention de partenariat avec la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture en Ile de France et suite au courrier en date 28 janvier 2019, sollicitant la reconduction le financement du poste de direction de la MJC de Sainte Geneviève des Bois, la ville a souhaité signer l'avenant 2019 à la convention pour un montant de 80 861€.

Cette prestation pour l'année 2019 est basée sur le taux moyen pour le poste porté à 87 166€ déduction faite de la participation de l'Etat d'un poste FONJEP, d'un montant de 7 164€ impliquant aussi 59€ de frais de gestion du dit poste FONJEP.

Cette délibération est adoptée par 32 voix pour et 7 abstentions (Mme Godar, M. Zlowodzki, Mme Rolly, M. Lamaoui, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit).

8 – Tarif des emplacements forains et des emplacements des génovéfains et extérieurs dans le cadre des Videz-vos-greniers 2019

DÉSIGNATION	TARIFS
Particuliers génovéfains (les 3 mètres linéaires soit 1 emplacement)	6€ (ml) * 3 soit 18 €
Manège	70 €
Baraque et baraque d'alimentation (le mètre linéaire)	20 €
Particuliers extérieurs à la commune (les 3 mètres linéaires soit 1 emplacement)	12€ (ml) * 3 soit 36€

Cette délibération est adoptée par 36 voix pour et 3 voix contre (M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit).

9 – Sorties Loisirs Retraités – Avril à décembre 2019

FIXE comme ci-après le montant des participations financières des retraités pour ces sorties :

- **Visite guidée de « La Monnaie de Paris », mardi 9 avril 2019, participation 18€**
- **Visite guidée du « quartier de St Germain des Prés », jeudi 11 juillet 2019, participation 12€**
- **Visite guidée du « quartier de Montmartre », mardi 20 août 2019, participation 12€**
- **Déjeuner et visite guidée au « château de Vaux Le Vicomte », mardi 10 septembre 2019, participation 69€**
- **Visite guidée de « la centrale électrique de Nogent sur Seine », lundi 7 octobre 2019, participation 32€**
- **Pièce au théâtre des Variétés « Le Compromis », dimanche 17 novembre 2019, participation 69,50€**
- **Déjeuner-spectacle à « Artishow Cabaret », mardi 17 décembre 2019, participation 78€**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

10 – Garantie communale accordée à CDC Habitat OSICA dans le cadre de la renégociation de sa dette auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

La société **CDC HABITAT, ex OSICA** a sollicité la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois afin d'obtenir des garanties d'emprunts dans le cadre des opérations de construction des programmes suivant : Bruges situé 1 à 11 rue Charlie Chaplin, Saint Martin situé rues Max Linder, Jean Vigo, René Clair et Gaby Morlay ainsi que la réhabilitation

et la résidentialisation de la Résidence Pergaud dans la cadre de l'Opération de renouvellement Urbain. L'ensemble des prêts lié à ces opérations a déjà été garanti par le conseil municipal.

Cette délibération est adoptée par 34 voix pour, 4 voix contre (M. Zlowodzki, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit) et 1 abstention (Mme Esteve).

Départ de M. Libanio Coutinho à 22h49.

11 – Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2019-2024 de Cœur d'Essonne Agglomération

Cœur d'Essonne Agglomération s'est engagé en 2016 dans l'élaboration de son Programme Local de l'Habitat.

Ce document obligatoire pour les communautés d'agglomération établit un diagnostic du marché local du logement ; définit les grandes orientations communautaires en matière de développement de l'offre de logement, d'hébergement, de mixité sociale, d'équilibre territorial et fixe la politique locale de l'habitat pour 6 ans.

Le document d'orientation identifie 4 grands enjeux pour le territoire en matière d'Habitat :

- Organiser les conditions d'un développement résidentiel adapté aux besoins du territoire et de qualité,
- Réhabiliter et maintenir l'attractivité du parc existant,
- S'assurer des réponses adaptées aux besoins spécifiques des ménages,
- Mettre en place les outils de mise en œuvre de la politique locale de l'habitat.

Cette délibération est adoptée par 34 voix pour, 4 voix contre (M. Zlowodzki, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit) et 1 abstention (Mme Esteve).

12 – Transfert des compétences assainissement et gestion des eaux pluviales à Cœur d'Essonne Agglomération

Désormais, une distinction très claire est faite entre les deux services publics :

- L'assainissement des eaux usées, compétence définie à l'article L.2224-8 du CGCT, constitue une compétence optionnelle des communautés d'agglomération. Elle deviendra obligatoire au 1er janvier 2020 ;
- La gestion des eaux pluviales urbaines, compétence définie à l'article L.2226-1 du CGCT est une compétence facultative des communautés d'agglomération. Elle deviendra une compétence obligatoire au 1er janvier 2020.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

13 – Classement dans le domaine communal des parcelles AL n°s 134-156-157-161-162-164-167-170-177-178-180 et AL n°s 314-316

Dans le cadre de l'ANRU, des travaux réalisés ont conduit à redéfinir les espaces publics et privés du secteur, la Commune a procédé aux échanges fonciers avec la Société OSICA SA D'HLM, par acte notarié du 22 juin 2018, reçu en février 2019.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

14 – Requalification du terrain situé à l'entrée de ville rue de la Mare au Chanvre en parc urbain – Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France

La ville souhaite requalifier en parc urbain un espace vert situé à l'entrée de ville entre la rue de la Mare au Chanvre et la voie de sortie de la Francilienne.

Ce parc urbain répondrait à deux autres enjeux en plus de réaffirmer la priorité de la Ville d'être une ville éco responsable et protectrice de l'environnement :

- Améliorer le cadre de vie des habitants du quartier et plus globalement des génoévains qui pourront profiter d'un nouvel espace vert arboré
- Rendre impossible une installation non autorisée au sein de cet espace

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

15 – Convention de partenariat d'objectifs et de moyens avec l'association « Une abeille sur le toit »

L'association souhaite pouvoir installer des ruchers dans un espace situé rue de la Glacière et requiert une subvention de la commune en ce sens. Ces ruches ont vocation à être installées dans le domaine communal afin de favoriser la présence et la protection des abeilles au sein des jardins et des espaces naturels de la Ville.

En contrepartie, l'association s'engage à reverser à la commune un pourcentage de sa production de miel, et à organiser sur le site des animations pédagogiques ainsi qu'à participer aux manifestations organisées par la commune.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

16 – Attribution de la subvention annuelle du Comité des Œuvres Sociales du personnel communal de Sainte-Geneviève-des-Bois

DECIDE de verser la subvention suivante d'un montant total de **144 424,48 €** comprenant la part relative aux activités de l'association soit 10 702,48 € et la part relative à l'adhésion au Comité National d'Action Sociale soit 133 722 €. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

17 – Budget primitif 2019 Centre Médico Psycho Pédagogique

ADOpte le budget primitif 2019 du Centre Médico-Psycho-Pédagogique, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes :

- **Section de fonctionnement** **1 113 434,25 €**
- **Section d'investissement** **13 530,84 €**

Cette délibération est adoptée par 38 voix pour et 1 abstention (M. Zlowodzki).

Départ de M. Fouilleul à 23h37.

18 – Budget primitif 2019 Service de Soins Infirmiers à Domicile

ADOpte le budget primitif 2019 du Service des Soins à Domicile, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes :

- **Section de fonctionnement** **1 261 447,18 €**
- **Section d'investissement** **19 609,18 €**

Cette délibération est adoptée par 38 voix pour et 1 abstention (M. Zlowodzki).

19 – Vote des taux d'imposition 2019 de la taxe d'habitation et de la taxe foncière

FIXE le taux des contributions directes locales pour l'année 2019 ainsi qu'il suit :

- Taxe d'habitation 17,88%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 16,05%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 51,10%

Cette délibération est adoptée par 36 voix pour et 3 voix contre (M. Zlowodzki, Mme Rolly, M. Lamaoui).

20 – Motion relative au projet d'expérimentation de fusion entre les missions locales et Pôle Emploi

AFFIRME l'importance de préserver la prise en compte globale des attentes et de la participation des jeunes, notamment les plus démunis, dans un accompagnement global et personnalisé de leur parcours d'insertion sociale et professionnelle,

RAPPELLE l'attachement à la gouvernance associative des Missions Locales et au rôle des élus locaux dans celle-ci,

REFUSE de participer à toute expérimentation de fusion des Missions Locales au sein de Pôle Emploi,

ENCOURAGE le renforcement du partenariat entre les Missions Locales et Pôle Emploi dans l'intérêt des jeunes et des entreprises du territoire,

DEMANDE au Gouvernement de clarifier ses intentions quant à l'avenir du réseau des Missions Locales et d'engager une concertation réelle avec les collectivités territoriales, les Missions Locales et les partenaires de la politique de l'emploi.

Cette délibération est adoptée par 33 voix pour, 4 voix contre (Mme Rolly, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit) et 2 abstentions (M. Zlowodzki, M. Lamaoui).

La séance est levée à 0h10.

Sainte-Geneviève-des-Bois, le **08 AVR. 2019**

Le présent extrait a été affiché ce jour à proximité de la porte de la Mairie en exécution des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération